



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0338

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Priest

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2008

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

Séance publique du 13 octobre 2008**Délibération n° 2008-0338**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 et de la programmation 2008**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2001, a été signé un premier accord-cadre concernant les secteurs d'habitat social du bailleur public communautaire Porte des Alpes Habitat (plateau de Bel Air et secteur Diderot du centre-ville), permettant d'expérimenter des actions innovantes et de mobiliser acteurs et partenaires sur les questions d'amélioration de la vie quotidienne, du développement de services rendus aux habitants, etc. Cet accord-cadre a fait l'objet d'une reconduction pour la période 2005-2006 avec des objectifs spécifiés en matière d'intervention sur les espaces extérieurs, la gestion de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat, la participation des habitants et une démarche d'insertion globale.

Le plateau de Bel Air

Les besoins repérés depuis 2000 ont fait systématiquement l'objet de traitement ou d'élaboration de réponses et des résultats, à la fois en termes de coordination d'acteurs, de diminution des dysfonctionnements relevés, ainsi que de transformation des pratiques, sont actés par l'ensemble des partenaires.

Néanmoins, si les priorités de la précédente convention ont toutes été mises en œuvre, elles ont connu des degrés de réalisation différents :

- espaces extérieurs : objectif de mutualisation à mener à terme,
- gestion de proximité du bailleur : restructuration importante des services à accompagner,
- volet insertion : à consolider en nombre et nature de chantiers (Ceprels/Arradep).

C'est sur la base de ces éléments, bilans et constats que s'est construit l'accord-cadre GSUP 2007-2009 qui porte sur les points suivants :

- les espaces extérieurs : maintien d'un poste de chargé(e) de mission GSUP (50 % équivalent temps pleins aujourd'hui) assurant le repérage des dysfonctionnements sur les espaces extérieurs, la définition et le développement d'actions inter-gestionnaires,

- la mise en place d'une régie de quartier : l'enjeu de 2008-2009 sera de vérifier la faisabilité de mise en œuvre d'une régie de quartier,

- la gestion de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat : forte évolution de la structure du bailleur sur 3 ans et à venir (agences, gardiens, etc.) : accompagnement sur les volets gestion (rôle et qualification des gardiens, implantation de subtainers (containers enterrés), amélioration du tri, etc.), aménagement (résidentialisation) et accompagnement social lié au logement (ASLL) (collaboration avec le Département sur le poste de conseillère économique, sociale et familiale (CESF)),

- la participation des habitants : dimension transversale qui prendra forme sur des points saillants : conseil de quartier, comité consultatif local (CCL), micro-projets et concertation sur Mansart Farrère.

Le secteur Saint-Priest centre

Le centre-ville de Saint Priest a été retenu comme site d'une opération de renouvellement urbain (ORU) le 20 octobre 2000. L'ORU de Saint Priest centre, validée par la signature de la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) en février 2007, constitue un projet local de développement durable, social et urbain au service des habitants, qui vise à renforcer le caractère urbain de ce secteur et à mieux l'insérer dans l'agglomération lyonnaise. Il comprend des opérations lourdes de restructurations urbaines : démolition de deux bâtiments (198 logements), d'une copropriété sensible, de 120 logements sociaux, de 163 boxes de stationnement, d'un groupe scolaire (et 10 logements attenants), restructuration de la trame viaire.

Dans le cadre du contrat de ville et de l'ORU, la démarche de GSUP est mise en œuvre pour la première fois sur le périmètre ORU du centre-ville et le quartier Beauséjour, un premier accord-cadre a été rédigé en étroite concertation avec les partenaires et notamment avec les copropriétés en difficultés.

Ce premier accord-cadre doit permettre d'initier une démarche partenariale en matière de GSUP dans un contexte de transformation urbaine et sociale. A ce titre, il s'appuie sur :

- un diagnostic partagé : identification des modes de gestion et de fonctionnement actuels au regard des usages et des dysfonctionnements,
- une définition des modalités d'intervention pour gérer au mieux la période intermédiaire avant les démolitions et pendant les phases opérationnelles d'aménagements,
- une définition des principes de fonctionnement et de gestion adaptés aux nouveaux usages induits par les transformations urbaines : changement du cadre de vie, des usages, des domanialités, des modes de gestion, pérennité des investissements réalisés.

Ce dispositif concerté répond à quatre axes :

- rendre cohérents et renforcer si nécessaire les moyens de gestion existants et futurs,
- favoriser l'implication des habitants et des personnels de proximité dans le processus de développement local et d'amélioration de la vie quotidienne du quartier en s'appuyant notamment sur le réseau associatif local existant,
- renforcer, en lien avec le contrat local de sécurité (CLS), le partenariat acteurs de proximité/institutions et améliorer au quotidien les réponses et la communication sur les missions de police/justice notamment,
- un engagement des partenaires signataires à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

La convention-cadre d'une durée de 3 années associe la Communauté urbaine, l'Etat, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), la commune de Saint Priest, la Région, l'office communautaire Porte des Alpes Habitat et les partenaires privés à savoir les copropriétés Alpes Alpe-Azur, Ermitage, Beauséjour et Bellevue, et décline le programme à mettre en œuvre. Les partenaires privés ont validé leur engagement dans cette démarche début 2008 en assemblée générale de copropriété.

Les objectifs sur 2008-2009 sont les suivants :

- mise en place d'une gestion spécifique sur les sites en cours de relogement et notamment la copropriété A et B des Alpes (surentretien notamment),
- appui à la gestion des bâtiments C et D des Alpes (constitution de nouvelles instances, formation des copropriétaires, lien avec décision de l'ORU, etc.),
- appui à la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion sur Ermitage et Beauséjour (création de poste de proximité, aménagement de locaux pour le tri, etc.) et réflexion sur les usages des espaces extérieurs,
- sur les autres copropriétés et sur le patrimoine de Porte des Alpes Habitat : mise à plat des domanialités et analyse des modes de gestion et fonctionnement, réalisation de diagnostics en marchant afin d'assurer un repérage des dysfonctionnements et améliorer le traitement des réponses,
- gestion de proximité de l'office Porte des Alpes Habitat : renforcement de l'accompagnement social et de la médiation afin de prévenir les situations de dégradation du lien social (surendettement, troubles de voisinage) et d'améliorer l'installation des nouveaux locataires dans leur logement.

Pour l'année 2008, le coût global de la programmation pour Saint Priest est estimé à 610 904 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 62 901 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener sur chaque site, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs de la convention-cadre 2007-2009 pour la GSUP sur les quartiers Bel Air et ORU centre de Saint Priest,

b) - la programmation des actions pour 2008 telle que présentée en annexe ainsi que le montant de la participation communautaire à hauteur de 62 901 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention-cadre de GSUP ainsi que les conventions fixant les modalités de participation financière pour les actions de la programmation 2008 engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 370, 657 480 et 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.